

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

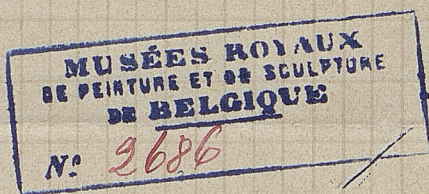
Dossier concernant Deux marins  
attribués à Van De Velde, offerts  
en vente par M<sup>r</sup> Alexis Firsirotu

1686.

| NUMÉRO<br>D'ORDRE.               | DATE<br>DE LA PIÈCE. | ANALYSE. |
|----------------------------------|----------------------|----------|
| 9<br>.<br>11-09<br>60-21<br>2866 |                      |          |

A la Direction du musée de  
Bruxelles.

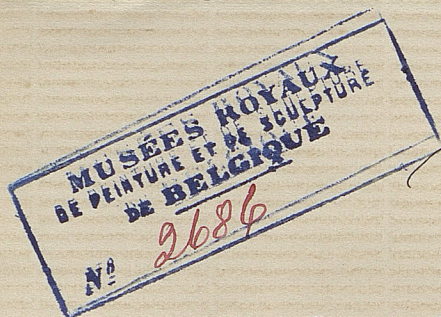
Messieurs.



Ayant en ma possession deux tableaux  
me provenant, après sa mort, de la  
galerie d'un amateur et ces tableaux  
étant attribués à Pierre Delde, (ce sont  
deux modernes) je prends la liberté grande  
de m'adresser à vous, pour vous demander,  
si vous n'auriez pas l'extrême obligeance  
de me renseigner à ce sujet; et, si  
vous m'autorisez à vous les envoyer à  
examiner, je vous en serai très reconnaissant.  
En vous remerciant au préalable, je vous  
salue d'agréables salutations les plus  
distinguées.

Alexis Pirlain  
rue Lion N° 4.

Bruxelles 30 Août 1886



Brux. 31 août 1886

M. Alexis Tixtaine

rue Libon 4

Verviers

Rien ne s'oppose à ce  
que vous fassiez parvenir  
au clerc les deux manuscrits  
attribués à l'aide Velde, dont  
vous nous entreteniez par  
votre lettre du 30 de ce mois.

Le Commissaire de l'Émission  
Jeudi prochain, il est désirable  
que ces tableaux puissent être  
rennis ici pour être ~~exposés~~ <sup>datés</sup> afin  
d'être soumis alors à l'examen  
de M. de la Chambre. Il sera  
utile de faire connaître le  
prix de chacun de ces ouvrages.

Aggr. d'arr. et ap. de notre  
com. des.

Le Secrétaire

Envoi

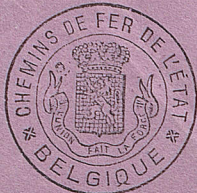
à faire aux Mmrs rev.

M. Peinture et de Sculpt.

rue du Musée

à Bruxelles

BELGISCHE STAATS-EISENBAHNEN.



BELGISCHE STAATSSPOORWEGEN.

Wagons. — Wagens. — Wagen.

Numeros. — Nummers. — Nummer.  
Administration propriétaire.  
Eigendar.  
Eigentumsbahn.

Feuille de route. — Geklebrief. — Frachtkarte.

Date. — Dagekening. — Datum.  
Numéro. — Nummer. — Nummer.  
Article. — Artikel. — Position.

# Lettre de voiture.

## VRACHTBRIEF. — FRACHTBRIEF.

GRANDE VITESSE. — IJLGOED — EILGUT.

Timbre du bureau d'arrivée.  
Stempel van het aankomstkantoor.  
Stempel der Empfangs-Station.

Prescriptions de l'expéditeur quant à l'affranchissement.  
Voorschriften des verzenders nopens de frankering.  
Frankatur-Vermerk des Absenders.

Débours payé à l'expéditeur (en toutes lettres).  
Voorschot aan den verzender betaald (in schriftletters).  
Dem Ver. ender gezahlte Nachnahme (in Buchstaben).

Remboursement payable après encaissement (en toutes lettres).  
Terugbetaling na inkasering (in schriftletters).  
Nachnahme nach Eingang zahlbar (in Buchstaben).

Détail du débours ou du remboursement.  
Omstandige opgave des voorschots of der terugbetaling.  
Spezifikation der Nachnahme.

Francs. Cms.

Ports payés.  
Betaalde vrachtprijs.  
Frankirt.

Francs. Cms.

DÉTAIL DES FRAIS.  
OMSTANDIGE OPGAVE DER KOSTEN.  
SPEZIFIKATION DER KOSTEN.

Taxe par 100 kilog.  
TAXE per 100 kilog.  
Frachtsatz für 100 Kilog.

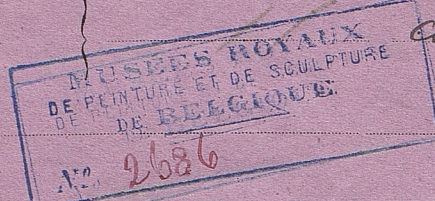
Ports dus.  
Verschuldigde vrachtprijs.  
Zu erheben.

Francs. Cms.

Nom et adresse du destinataire.  
Naam en woonplaats van den bestemming.  
Name und Adresse des Empfängers.

Station de destination.  
Bestemmingstatie.  
Bestimmungsstation.

Chemin de fer



Spoorweg.  
Eisenbahn.

Vous recevrez les marchandises ci-après indiquées, aux prix et conditions des tarifs actuellement en vigueur.  
Aan de prijzen en voorwaarden der tegenwoordig in kracht zijnde tarieven, zult gij de hierna aangeduide goederen ontvangen.  
Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter, zu den Preisen und auf Grund der in den gegenwärtig in Kraft befindlichen Tarifen enthaltenen Bedingungen.

Colis. — Collis. — Collt.

Marques. — Numéros. — Nombre. — NATURE de l'emballage.  
Merken. — Nummers. — Getal. — Aard der inpakking.  
Zeichen. — Nummer. — Anzahl. — Art der Verpackung.

Nature des marchandises, déclarée conformément aux tarifs de douane du pays destinataire.

Aard der goederen, verklaard volgens de tollarieven der bestemmingsplaats.  
Gattung der Waare, nach dem Waaren Verzeichniss des bei der Empfangs-Station gültigen Zoll-Tarif.

POIDS BRUT en kilogrammes.

Brutto Gewicht in kilogrammen.  
Brutto Gewicht in Kilogramm.

POIDS A TAXER en kilogrammes.

Gewicht ter taxering in kilogrammen.  
Zu taxieren des Gewicht in Kilogramm.

Renseignements nécessaires à l'accomplissement des formalités en douane.  
Inlichtingen voor de tol- of octrooiformaliteiten noodig.  
Nachweisungen wegen der zoll- und steueramtlichen Behandlung.

Poids net en kil. par espèce de marchandises.  
Contenance en litres.  
Talent en francs.  
Mode de déclaration en douane, désignation des pièces annexes.  
Netto gewicht in kil. van elke soort van goederen.  
Inhoud in liters.  
Waarde in francs.  
Wijze van inklaring en opg. van der bijgevoegde stukken.  
Netto gewicht in kilog. nach Waarengattungen.  
Inhalt in Litern.  
Wert in francs.  
Molus der Zollabfertigung und Angabe der Beilagen.

|   |     |        |        |      |     |     |     |
|---|-----|--------|--------|------|-----|-----|-----|
| 1 | cad | Caisse | Cahlan | 6314 | (a) | (a) | (a) |
|---|-----|--------|--------|------|-----|-----|-----|

leur assurée contre pertes et avaries (en toutes lettres).  
Arde verzekerd tegen verlies en beschadiging (in schriftletters).  
Versicherungswert gegen Verlust und Beschädigung (in Buchstaben).  
leur assurée contre le retard (en toutes lettres).  
Arde verzekerd tegen vertraging (in schriftletters).  
Versicherungswert gegen Versäumung der Lieferungszeit (in Buchstaben).

Timbre du bureau de départ.  
Stempel van het verzendingskantoor.  
Stempel der Abgangs-Station.

Timbre de pesage.  
Weegstempel.  
Wiege-Stempel.

Signature de l'expéditeur.  
Handteeken des verzenders.  
Unterschrift des Absenders.

*Alain Latorre*

1886

Voorschot.....Débours (1).....  
Terugbetaling.....Reimbursement (2).....  
Nachnahme nach Eingang.....  
Provisiekosten.....Provision.....  
Provision.....  
Vervoerkosten.....Frais de transport.....  
Frachtkosten.....  
Inschrijving.....Enregistrement.....  
Einschreibgebühr.....  
Tellingkosten.....Frais de comptage.....  
Zahlgebühr.....  
Afhaling.....Prise à domicile.....  
Abholgebühr.....  
Aan huisbestelling.....Remise à domicile.....  
Zustellgebühr.....  
Ladingskosten.....Frais de chargement.....  
Aufladen.....  
Loskosten.....Frais de déchargement.....  
Abladen.....  
Verbindingstaxe.....Taxe de raccordement.....  
Anschlussgebühr.....  
Verzekeringspremie.....Prime d'assurance (3).....  
Versicherungsgebühr.....  
Id. Id. (4)  
Dekzeilhuis.....Location de baches.....  
Deckenmiethe.....

Totaal bij vertrek.....Total au départ.....  
Total der Abgangs-Station.....  
Tolformaliteiten.....Formalités en douane.....  
Zollformalitäten.....  
Tolrechten.....Droits de douane.....  
Zölle.....

Totaal bij aankomst.....Total à l'arrivée.....  
Total der Empfangs-Station.....

OBSERVATIONS concernant les colis expédiés en Belgique, du territoire libre en destination du rayon réservé de la Douane. (Extrait de l'arrêté ministériel du 2 Août 1881, du Département des Finances).  
I. Pour pouvoir tenir lieu de passavant la lettre de voiture ou le bulletin d'expédition doit contenir le nom et l'adresse de l'expéditeur, le nom et l'adresse du destinataire, le nombre, la marque, les Nos et le contenu des colis, avec une spécification suffisante des marchandises, leur quantité, leur poids et leur valeur.  
II. Lorsque le destinataire habite une localité autre que la station de destination, la lettre de voiture ou le bulletin d'expédition doit mentionner, outre la station d'arrivée, le lieu de destination définitive, la voie à suivre pour y arriver et le moyen de transport à employer. En l'absence de ces dernières indications, la lettre de voiture ou le bulletin d'expédition est complet et rendu valable, pour le transport au-delà de la station d'arrivée par les employés de la douane de permanence à cette gare, ou à leur défaut, par le chef de station.

réclamation, la lettre de voiture doit être produite.  
reclamatie moet de vrachtbrief bijgebracht worden.  
tionen ist die Beibringung des Frachtbriefes erforderlich.

Les timbres des bureaux d'échange doivent être apposés à la suite les uns des autres, au verso de la lettre de voiture, à gauche.  
De stempels der overgangskantoren moeten reekswijs op den linker kant der keerzijde van den vrachtbrief gedrukt worden.  
Die Uebergangs-Stempel sind der Reihenfolge nach links auf die Rückseite des Frachtbriefes aufzudrucken.

VILLE DE ROYAN  
DEPENIERE ET DE SCULPTURE  
DE RECHERCHE  
N<sup>o</sup> 2680

J'ai eu ce soir le plaisir  
de vous faire expédier les 2 marins  
Question.  
vous remerciant sincèrement  
mais pour d'agréer ma salutation  
Distinguée  
Monsieur Lataste

1 Sept. 1886.

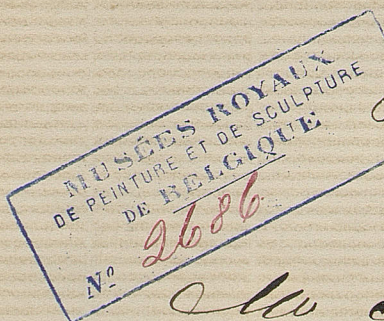
CARTE POSTALE

POSTKAART



Monsieur Royaux de  
Peinture & de Sculpture

à  
Gruze-Mes.



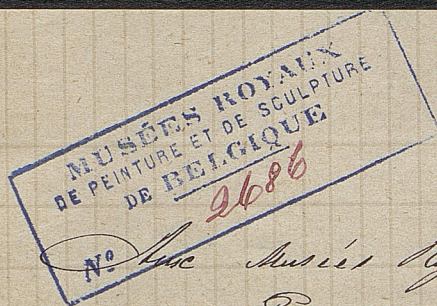
Brux 3 Sept 1886

M<sup>re</sup> Alexis Sirtaine  
rue Libon 4  
Verviers.

La Com<sup>te</sup> de Sirtaine  
a reçu hier les deux marins  
dont vous lui annoncez l'envoi  
par votre carte postale du  
1<sup>er</sup> de ce mois. Elle vous  
charge de leur informer,  
elle que ces tableaux ne  
sont pas acquis pour le compte  
de l'Etat.

Verviers, ce 3<sup>er</sup> septembre,  
M<sup>re</sup> me faire parvenir vos  
instructions pour leur  
réexpédier d'après l'avis  
de ma Com<sup>te</sup> de Sirtaine.

Le Secrétaire  
A. S.



N<sup>o</sup> Lac Musées Royaux de  
Peinture et de Sculpture

Bruxelles

Monsieur le Secrétaire!

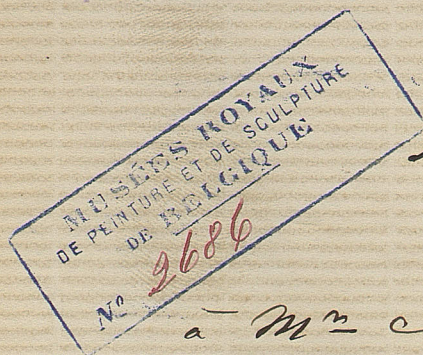
Je remercie sincèrement la commission  
de son examen, seulement par votre lettre  
de 3 Septembre je ne suis point fixé sur ces  
peintures.

Ayant l'intention de vendre ces tableaux,  
ne pourrais-elle pas dire le prix que j'en  
pourrais demander et de quel peintre elle les  
suppose.

Puis-je les laisser 99 jours encore au  
Musée, ayant l'intention de me rendre à  
Bruxelles ces jours-ci?

Agnez Monsieur mes salutations distinguées  
Alexis Pirlaine

Verviers 4 Sept 86.



Brux. 6 Sept 1886

à M<sup>r</sup> Alexis Sirtainx  
rue Liboux  
Perrière

Nous avons l'honneur de  
vous informer que la Commission  
directrice des études ne peut satisfaire  
au désir que vous lui exprimez  
par v<sup>os</sup> l<sup>re</sup> du 4 de ce mois.

Les renseignements que nous  
désirez connaître sont essentiellement  
de l'ordre des experts de tableaux  
auxquels nous ne pouvons que  
vous engager à vous adresser.

Le défaut d'emplacements  
aux études ne nous permet  
~~pas~~ de commencer vos deux tableaux  
qui prendront plus de jours.

C. B. p. M. l'asp. de m.  
C. B. p.

Le C<sup>o</sup> Dir.  
Le Secrétaire  
B. J.

LES ARTS MODERNES  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

2680

En vous remerciant beaucoup de  
peines, je vous prie de vouloir délinéer  
quelques tableaux à

M<sup>re</sup> J. de Braumotte

suprême de  
Brussels

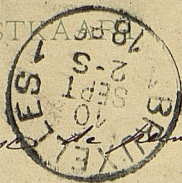
et agréer mes salutations distinguées

Alexis Lixaine L.

ru Libon n° 4 -

CARTE POSTALE

POSTE AER



Musée Royal de l'Industrie et de l'Agriculture  
à



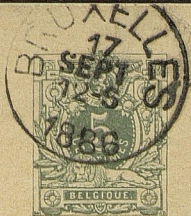
Prussellus

*Alb.*  
Cher Monsieur Stiénon  
Veuillez-vous avoir l'obligeance  
de faire réexpédier à Monsieur  
Alexis Sirtaine à Verviers,  
les deux tableaux qu'il avait  
envoyés à vue.

Bonne remerciements et sincères  
salutations  
17 Septembre 86 *Ville de Brannover*

CARTE POSTALE

POSTKAART



M Victor Stienon  
Secrétaire du Musée  
place du Musée  
Bruxelles



L'Administration du Chemin de fer  
déclare avoir reçu des Musées Royaux de  
Peinture une caisse contenant deux tableaux  
admis par tarif II - M. M. Alexis  
Sirtaine, H. rue Liban à Kerviers.

Brunelles le 21 Septembre 1886.  
*Wm. L. Sirtaine*

